

Introduction

Le service d'aide à la parentalité Proximam a été conçu, en 1996, en Wallonie, comme une alternative pour éviter les séparations entre mère et enfant. Le programme Interreg Proximam-Lotharingie, qu'il a initié à partir de 2005, se proposait de partager une réflexion sur ce concept avec d'autres partenaires publics et associatifs de part et d'autre des frontières proches, en Lorraine et au Grand-Duché de Luxembourg. Il développait un triple objectif d'approfondissement du diagnostic du lien mère-enfant, de théorisation de la co-éducation et de meilleure prise en compte des contextes nationaux et transfrontaliers qui pèsent sur les parcours des mères et des enfants. L'ouvrage *Figures d'attachement et soins du lien mère-enfant* a constitué un système alternatif de production et de diffusion de connaissances mobilisables dans l'action ou sur le terrain des savoirs utiles pour l'amélioration de l'acte éducatif. Dans un jeu d'échanges moins asymétriques que ceux qui se pratiquent dans le cadre d'une recherche appliquée, les partenaires négocient sur les objets et les démarches de la recherche, fixent les priorités, participent à la collecte des données et à leur analyse. Le dialogue qui s'instaura entre eux éclaira la compréhension des phénomènes qui ont été étudiés et orienta l'utilisation des résultats de la recherche. Les objets de cette recherche-action ont été pluriels : l'observation du lien mère-enfant, sa restitution lors des interactions au sein du triangle enfant-mère-professionnels comme enjeu d'une coéducation, la transposition de ces interactions dans un contexte transfrontalier amenant leur comparaison, de nouvelles coopérations et une publicisation des pratiques et des réflexions. Cette co-écriture entre professionnels et chercheurs a été le fruit d'une volonté conjointe de production d'un savoir d'usage et/ou expert autour des objets de cette recherche-action.

Dans le cadre d'un deuxième programme, Interreg-Proximam-Lotharingie II (2008-2011), nous avons réfléchi entre autres sur les conditions de l'innovation sociale et le rôle que peuvent jouer les structures dans ces transformations. Aucune réponse unilatérale ne peut être proposée. L'appartenance associative ou publique ne suffit pas, en soi, à déterminer des pratiques ou le respect d'un certain nombre de principes. L'analyse des conditions structurantes reste primordiale, ce qui reste une ligne centrale de notre réflexion mais aussi est une difficulté dans le travail de recherche-action collaboratif (RAC). Un nouvel essai est en préparation, il témoignera de cette volonté conjointe de produire un savoir à la fois scientifiquement utile et socialement utile (cf. la conclusion provisoire de notre contribution).

Trois parties structurent notre contribution. Dans une première partie, nous allons faire référence à l'approche historique de la recherche-action PROXIMAM tant sur les dimensions rappel historique et les instances mises en place pour réguler le projet. Puis, dans une deuxième partie, il sera question de présenter les dimensions thématiques de la recherche-action, comme moyen de dépasser la structuration par versants géographiques et leurs légitimations respectives. Enfin, dans une dernière partie, c'est le bilan pour les chercheurs et les professionnels dont il sera question. Le format de la communication, 30 000 signes maximum, nous impose une contribution écrite qui a avant tout pour objectif de présenter le projet, son dispositif et de dessiner les contours des apports qui, pour ces derniers, seront eux développés lors de l'exposé durant le colloque.

Partie 1 - L'histoire de la recherche-action PROXIMAM

Proximam a pour vocation d'accueillir, pour une longue durée, au maximum huit ans, des familles monoparentales en difficulté, dans des appartements privés, regroupés dans un même immeuble. La structure, constituée en ASBL (association sans but lucratif), a pour appellation officielle Maison de Vie Communautaire. Il en existe sept en Wallonie ce n'est donc pas son statut qui lui confère son côté novateur mais assurément son mode de

fonctionnement puisque Proximam est situé à proximité d'un l'IMP, l'Institut Médico-Pédagogique « La Providence » à Etalle, établissement où les enfants sont eux-mêmes placés. Cette démarche ne peut fonctionner que si elle repose sur le volontariat des familles. Il faut donc obtenir l'adhésion et la collaboration de la mère dans la démarche éducative qui va se mettre en place à Proximam.

Les enfants sont intégrés dans l'IMP et pris en charge par les équipes éducatives et soignantes. Ils sont caractérisés par un handicap avéré ou un retard de développement justifiant d'un agrément officiel de l'Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH). Comme les autres enfants placés à l'IMP, ils suivent les différentes activités proposées mais eux ont la possibilité de passer la soirée, la nuit, parfois le week-end dans les appartements privés de leur mère. Des plannings sont établis mais rien n'est figé. En cas de défaillance momentanée ou plus durable de la mère, les enfants restent sous la surveillance des professionnels de l'IMP. Par contre, si la mère est dans une phase « particulièrement positive », les séjours dans son logement peuvent se prolonger. Les mères bénéficient parallèlement du soutien d'une équipe de professionnels qui se désignent sous le vocable « d'accompagnantes » car, à Proximam-Etalle, ce terme est préféré à celui d'éducatrice. Ces accompagnantes peuvent aussi s'occuper des enfants, pour l'aide aux devoirs scolaires, notamment lorsque ceux-ci résident avec leur mère. Par contre, les éducateurs spécialisés de l'IMP n'interviennent pas directement auprès des mères hébergées dans le service Proximam, ce rôle étant entièrement dévolu aux accompagnantes.

Ainsi peuvent être résumés les principes et les modalités d'application de cette innovation sociale. Les responsables de la structure Proximam ont souhaité initier une réflexion transfrontalière afin de confronter, d'approfondir et éventuellement d'étendre ces dispositifs en Lorraine et au Grand-Duché de Luxembourg proches. Si les références à l'économie sociale et solidaire ne sont pas explicites, encore que l'habitat groupé génère de lui-même de considérables économies par le développement de conduites solidaires encouragés, les deux programmes Interreg auxquels elle a donné lieu permettent de réfléchir aux relations entre l'innovation sociale qu'est la RAC et les structures porteuses. La recherche-action transfrontalière est née d'une volonté associative étendue à d'autres partenaires, dont certains sont publics, qui ne peut se comprendre que dans le contexte spécifique des transformations de la famille et des législations nationales sur les dispositifs d'accueil (nous n'aborderons pas cette dimension dans cette contribution).

Partie 2 – La recherche-action propose une rencontre entre professionnels et chercheurs par thème pour dépasser la structuration par versant géographique

Durant les six années du programme Proximam-Lotharingie, les chercheurs et les professionnels ont mis au point des outils pédagogiques à destination des éducateurs et autres travailleurs sociaux des secteurs concernés. Ces outils devront leur permettre de conduire des interventions visant à rencontrer les besoins fondamentaux de l'enfant en palliant les déficits observés tout en valorisant les ressources éducatives parentales, l'objectif étant de maintenir, voire de développer les liens mère enfant.

La confrontation des idées, corrélative à la recherche-action menée, a également fait évoluer le concept de coéducation microsociale tout au long du programme. Les dernières orientations mettent plus en évidence le rôle actif de l'enfant, toujours placé au centre du dispositif, et à qui on reconnaît la faculté de trouver, dans chaque adulte qu'il fréquente les professionnels, sa mère mais aussi d'autres mères présentes sur le site, les ressources dont il peut tirer profit.

Enfin, les éléments de compréhension du contexte ont fait l'objet d'un groupe de travail spécifique de « comparaison des systèmes ».

2.1 - Le diagnostic du lien : une méthode expérimentale, basée sur l'observation partagée de la même situation à des moments choisis

Avant de pouvoir le « stimuler », la question se pose de l'évaluation « scientifique » de la qualité du lien parento-filial. Comment « mesurer » le degré d'attachement entre une mère et son enfant ? Sur quels critères les professionnels peuvent-ils se baser pour juger des compétences maternelles ? Cette évaluation s'opérait auparavant sur la base d'un « intuitif collectif »¹ et de méthodes empiriques utilisées par les équipes de chaque structure pouvant accueillir des dyades mère/enfant. Un travail important a été réalisé durant la première campagne Proximam-Lotharingie (2005-2007) par le Professeur Isabelle Roskam² qui a élaboré, avec l'aide des professionnels du terrain, des grilles d'analyses permettant une observation fine des compétences maternelles et de la relation mère-enfant. Ce travail a été effectué dans le cadre de cette recherche-action et a privilégié les rencontres permettant les échanges et une collaboration entre les professionnels, et entre chercheurs et professionnels. Ces rencontres ont aussi permis d'évoquer des problèmes éthiques qui ne manquent pas d'être soulevés lorsqu'on aborde des problématiques liées à l'appréciation des qualités parentales.

Ces canevas d'observations ont été complétés par des monographies de mères réalisées par les équipes chargées de leur suivi en centres maternels, documents proposant aussi une description du comportement des mères envers leurs (s) enfants (s). Les différentes phases de recueil de données constituent un instrument de mesure scientifiquement validé, mais également un levier pédagogique permettant une réflexion sur les pratiques professionnelles dans les structures d'accueil.

Durant la seconde campagne Proximam ces « outils » ont été étendus à toutes les institutions partenaires afin de systématiser leur emploi par les professionnels. Ils ont également fait l'objet d'adaptations afin que d'autres structures, notamment des services d'accueil ambulatoire, psychiatriques, pédopsychiatriques ainsi que les services de la Protection Maternelle et Infantile puissent également les utiliser.

Cette évaluation du lien détermine, de fait, si la mère correspond au « profil Proximam » et peut donc être considérée comme « maladroite » plutôt que maltraitante ou négligente (l'intention et la conscience de nuire étant absente). C'est en fonction des résultats de cette évaluation que sera proposée à la famille une prise en charge dans une structure de type Proximam.

2.2 - La coéducation-microsociale

Le concept de coéducation microsociale s'adresse à ces mères vulnérables qualifiées aussi de « maladroites ». Selon Pierre Manil, inspirateur du programme Proximam, la maladresse chronique énonce une réalité observée sur de nombreux sites d'accueil mère-enfant. Certaines femmes se caractérisent par une sorte d'équation paradoxale : « en même temps qu'elles veulent témoigner d'un réel attachement à l'enfant une bonne intention globale, elles adoptent néanmoins des comportements éducatifs inadéquats, sinon nuisibles, de sorte que l'enfant est déjà stigmatisé par les erreurs de sa mère ou est menacé de l'être si une intervention remédiate n'est pas entreprise ».

¹ Expression employée par le Dr ROSKAM, Roskam, I., Meyer, V., & Deshayes, J-L. (2009). *Figures d'attachement et soins du lien mère-enfant*. Paris: L'Harmattan (Coll. Logiques Sociales).

² Docteur en psychologie, Professeur à l'Université de Louvain la Neuve en Belgique.

Le processus consistera à introduire la dyade mère-enfant dans un dispositif associant un accompagnement rapproché de la mère et une éducation de l'enfant assurée en partie par la mère, en partie par une structure d'accueil permanente, composée d'intervenants divers parmi lesquels on compte des éducateurs spécialisés. Ce dispositif implique :

- Une unité de lieu, par la contiguïté d'espaces de vie,
- Unité de temps, par la continuité des présences,
- Unité d'action : par la congruence des initiatives.

Cet environnement « microsocial » permet à l'enfant d'établir des liens gratifiants avec des figures d'attachement stables. Ainsi offre-t-on à l'enfant un élargissement du choix de tuteurs de résilience. A terme, si la compétence et les liens maternels se renforcent mutuellement, le suivi peut envisager des modes d'existence plus indépendants. Par contre, si la maladresse s'accroît et que le lien se détériore, une séparation peut s'imposer, mais l'enfant pourra, rester intégré à un environnement qui lui est familier, même s'il n'est pas son environnement familial.

2.3 - Une comparaison croisée des systèmes

Dès l'origine, les objectifs du programme sont clairs. Il ne s'agit pas de cloner un idéal qui serait Proximam-Etalle mais de réfléchir à l'intérêt de la mise en relation de Proximam avec des institutions proches et aux conditions de son adaptation et de sa réévaluation au contact d'autres modes de prise en charge nationaux et internationaux. Il s'agit aussi d'éviter une définition territoriale homogénéisante de questions qui ne sont pas d'abord territoriales. La présentation implicite des programmes Interreg fait, en effet, des acteurs des programmes, des représentants d'un territoire, différents des autres territoires et qu'il faut rapprocher. Or, les différences et proximités ne sont pas uniquement ni même principalement territoriales ou transfrontalières. De plus, les frontières ne sont pas seulement celles des Etats. Il y a des frontières internes aux professions, aux institutions, aux Etats, sociales, réticulaires, gestionnaires.

La réflexion-action a alors un double objectif. Le premier concerne le traitement de situations transfrontalières réelles de questions proches de part et d'autres des frontières et de situations de passages de frontières de mères et d'enfants en difficulté qui nécessitent des bricolages inventifs dans les espaces qui restent cloisonnés d'une Europe en constitution : il s'agit alors de proposer des réponses rapides et mieux informées aux institutions et aux demandeurs pour traiter au plus vite et au mieux des situations transfrontalières de mères vulnérables (textes de références, modalités de prise en charge, état des équipements, conditions de la mobilité). Le second réfléchit à l'adaptation ou pas et sous quelle forme de ce qui a été inventé à Etalle par une réflexion commune sur les lieux d'accueil, les pratiques, les contextes, les systèmes conçus et systèmes vécus.

Partie 3 - De multiples bilans possibles au nouveau projet Sophia-Lorraine

Nous reprenons trois résultats qui permettront le débat autour des questions du colloque, à savoir principalement les questions relatives aux résultats du projet pour l'action, comment la RAC a transformé les situations professionnelles et sociales et comment ces résultats éclairent de manière originale et novatrice les objets de recherche.

3.1 - les immersions et les registres de discours

Des échanges formation ont été organisés entre les différents services partenaires du projet Proximam-Lotharingie sur l'ensemble de la région européenne transfrontalière considérée ;

(les Départements lorrains de la Meuse, de la Meurthe & Moselle, des Vosges et de la Moselle, le Grand Duché de Luxembourg et la Wallonie). Des travailleurs de chaque équipe partenaire passent deux ou trois fois deux journées en immersion dans une autre équipe de leur choix. Cette initiative a pour objectif de contribuer à développer les compétences collectives des équipes éducatives en permettant à des intervenants sociaux :

- de rencontrer les pratiques d'autres professionnels ;
- de susciter, par l'accompagnement de l'équipe, une interrogation sur leurs pratiques et leurs modes de fonctionnement.

Le déplacement de travailleurs permet une décentration propice à une remise en question des pratiques, l'occasion d'une prise de distance par rapport au travail quotidien.

L'accompagnement de l'équipe par le consultant se fait tout au long du processus (avant chaque échange, pendant et après), afin de favoriser le développement des compétences collectives de l'équipe :

- reconnaissance des rôles et fonctions de chacun,
- incitation pour créer un lieu d'échanges sur les pratiques : valorisation des spécificités et des complémentarités de chaque membre de l'équipe,
- comparaison et analyse des dispositifs des trois versants,
- observation des techniques d'analyse du lien parento-filial,
- observation des processus d'articulation des ressources professionnelles et familiales.

Chaque campagne d'échange entre équipes sur les trois versants est suivie d'une mise en commun visant à promouvoir la propagation des « bonnes pratiques » et à permettre à chacun la compréhension globale des logiques présidant à l'organisation de chaque système observé. Cette mise en commun est formalisée par la rédaction d'un rapport.

L'analyse de ces rapports met en évidence trois registres dans les discours des travailleurs concernés, qu'ils soient du secteur public ou associatif, même si pour certains, ces différentes logiques se superposent. Comme le suggèrent les conclusions de Gérard Neyrand, la recherche d'une reconnaissance à occuper une place légitime et acceptée dans la parentèle est dominante. Trois récits professionnels différents peuvent cependant en résulter. Pour certains, il est primordial d'agir sur la compétence de la mère à tenir sa place dans le dispositif de parentalité. Les seconds privilégient une action sur les interactions et les représentations entre mère, enfant, éducateur à l'intérieur des dispositifs. Les troisièmes insistent sur la nécessité d'agir sur les conditions sociétales et économiques de cet ajustement aux fonctions parentales pour les rendre moins sélectives.

3.2 - Le travail du groupe « comparaison des systèmes » et le débat public-privé

Un second exemple de réflexion sur les conditions structurelles de prise en charge de cette question sociale résulte des débats du groupe comparaison des systèmes, composé de chercheurs et de professionnels, à propos des rapports d'immersion. Le groupe comparaison n'intervient dans l'analyse des situations d'immersion qu'après deux filtres, celui des visites et des échanges auxquels elles ont donné lieu d'une part, celui des rapports de synthèses issus de ces échanges, d'autre part. Ces rapports sont une ressource pour le groupe comparaison car ils proposent des observations croisées et des analyses. Chacun des textes a été étudié en notant les observations croisées et les situations évoquées. Les familles d'explications de ces différences ou proximités mobilisées ont ensuite été repérées. Certaines de ces familles d'explications renvoient à des données structurelles qui pèsent sur les institutions et leurs pratiques, (ce qui ne signifie pas qu'elles n'aient aucune marge de

manœuvre), d'autres à des éléments internes aux institutions. Les débats du groupe doivent permettre de dépasser dans le premier cas un usage paresseux du contexte, dans le second cas, de ne pas se limiter les questions de personne ou d'équipe pour introduire des éléments structurants dans l'analyse. Cette démarche a permis de discuter quatre éléments de contexte : le poids du judiciaire et de l'administratif dans les décisions d'admission et ses conséquences pour les pratiques de tous les acteurs concernés, les modes d'organisation du travail et leurs conséquences, la nature des ressources et le contrôle de leur utilisation et enfin le caractère public ou privé de la structure : c'est ce dernier point qui est développé ici à l'occasion d'une visite du CG 54 dans une association vosgienne³.

Les observations croisées amènent les « immergentes » à repérer certaines caractéristiques de l'association observée : une grande énergie de l'éducatrice chef et du directeur, un suivi plus poussé des mères et enfants quand ils passent d'un hébergement collectif à une vie en appartement par rapport à la structure pilotée par le CG 54, un accès plus aisé pour les mères aux aides financières dans cette nouvelle situation. L'empathie, la confiance aux mères, l'attachement, la part de l'affectif sont différentes, considérées comme des forces plus que des faiblesses dans l'association par rapport à une distance plus grande dans la structure publique. La peur du danger semble moins grande et des prises de risque mieux acceptées (veilleur de nuit masculin qui a accès aux chambres, couple parfois accueilli à la différence des centres maternels, refus accepté d'une mère d'ouvrir sa porte aux professionnels).

Une partie des explications retenues par les membres du groupe immergent pour expliquer ces écarts tiendrait aux statuts, l'un privé, l'autre public de ces deux structures. Réactivité, créativité, souplesse dans les circuits de décision, empathie, attachement, plus grande cohésion d'une équipe qui se choisit, caractériseraient le privé.

Cependant, ces explications sont nuancées dans le débat. La hiérarchie du Conseil Général n'écrase pas toute initiative, la composition des équipes est aussi pensée dans le public, la formation des personnels n'est pas très différente, l'adaptation n'est pas exclue. De plus, une partie de ces impressions résulte du mode de communication adopté lors de la visite par l'association accueillante. D'autres facteurs sont également avancés pour expliquer ces différences ressenties : les placements par le judiciaire sont plus fréquents dans les centres du Conseil Général et, en conséquence, la confiance accordée aux mères accueillies après un signalement est moins forte. De même, le statut particulier d'un salarié, mi-temps éducatrice, mi-temps chef de service, est peut-être plus lié à des questions de financement qu'au statut associatif de la structure. Et dans ce cas, c'est le financement du secteur associatif qui peut devenir un problème comme le remarque les représentants des associations wallonnes présents.

Au-delà du statut de la preuve qui reste insuffisant dans ces échanges, les débats ont permis de questionner les différences de pratiques favorisées par les immersions. La méthodologie suivie est en ce sens heuristique. Ces interrogations ont aussi été récurrentes dans la mise en place d'une nouvelle structure de prise en charge : Proximam-Longwy, initiée par le Conseil Général.

3.3 - Une nouvelle structure à Longwy : premiers pas

Un des objectifs attendus du programme européen Proximam-Lotharingie était la création de nouveaux services sur d'autres territoires. En janvier 2009, au début de la seconde campagne Interreg, le Conseil Général de Meurthe et Moselle votait la création « d'un dispositif **innovant** d'accueil parent-enfant sur le territoire transfrontalier de Longwy » C'est

³ L'Association Déodatienne d'Accueil et de Formation (ADAF) à St Dié des Vosges.

ainsi que le service est présenté dans le schéma départemental⁴. On retrouve encore ces deux termes clés : innovant et transfrontalier dans un autre document administratif de base « Le dispositif de l'ASE 54, sens et méthode 2010 »⁵ au chapitre 2 : Protection sociale. Titre 5 « **Dispositif innovant** : Proximam, une approche partenariale **transfrontalière** ».

S'il est vrai que le programme Proximam s'est construit sur un partenariat transfrontalier, il n'en demeure pas moins que, contrairement à la déclaration de principe co-signée par tous les partenaires qui souhaitaient favoriser une prise en charge transfrontalière des bénéficiaires, le dispositif de Longwy est prévu, de fait, pour « les familles monoparentales originaires du département » (cf. le schéma départemental, p. 52). De manière générale, les aides sociales sont réservées aux habitants du département qui les finance. Il est toutefois possible d'accueillir, en institutions, des bénéficiaires d'autres départements si l'ASE dont ils dépendent prend à sa charge le coût de la prestation. Mais le manque de places disponibles dans les établissements de Meurthe et Moselle limite considérablement ce type d'échanges.

Si l'accueil des familles originaires d'un autre pays, (Belgique et Grand-Duché) et n'ayant pas de domiciliation sur le sol français n'est pas proscrit, il est toutefois difficile à réaliser dans les faits puisque la famille accueillie perdrait le bénéfice de ses revenus de remplacement⁶ versés par son pays d'origine, revenus qui ne seraient pas compensés par le pays d'accueil.

Ce dernier écueil est corrélatif aux différentes législations nationales, il ne concerne pas uniquement le secteur public, le secteur associatif l'est tout autant.

Contrairement à ce qui se fait dans les Maison de Vie Communautaire en Wallonie et donc à Proximam-Etalle, les appartements du dispositif de Longwy ne sont pas regroupés dans un immeuble commun qui appartiendrait à la structure mais loués auprès d'un bailleur social et dispersés, en fonction des disponibilités, sur le territoire de Longwy.

Une innovation importante est à remarquer dans le fait que le Conseil Général de Meurthe et Moselle s'est donné la possibilité de louer, en son nom, les appartements sociaux qu'il va ensuite utiliser pour loger les familles ; ce qu'il n'avait jamais fait auparavant. C'est également le Conseil Général qui va percevoir les prestations « logement » de la CAF à la place du bénéficiaire et cela aussi n'a pas de précédent⁷.

La coordonnatrice du service d'accueil sur Longwy expliquait : « *Il y a donc, de la part des cadres du Conseil Général et des Directions, des orientations tout à fait nouvelles et expérimentales qui ont été prises, passées en Commissions Permanentes et votées par les élus* »

L'évaluation et l'analyse comparative de cette structure par rapport à Proximam Etalle restent à approfondir. Le recul est insuffisant. Les premiers pas ont cependant été difficiles. Plusieurs registres d'explication en restent actuellement au stade d'hypothèses. La participation à un projet comme Proximam impose des changements dans les pratiques professionnelles, dans les routines établies mais aussi des changements de représentations au niveau de la prise en charge mères/enfants. Il peut-être considéré, de prime abord, simplement comme une surcharge de travail pour des personnels déjà débordés. Il demande donc une adaptation au niveau de l'individu mais surtout à un niveau plus global pour chaque

⁴ <http://www.cg54.fr/uploads/media/PE20082010SsPhoto.pdf> p 52.

⁵ <http://www.cg54.fr/uploads/media/GUIDE2010.pdf> p 74.

⁶ A l'exception des allocations chômage qui peuvent être versées pour une durée limitée en cas de changement de territoire et sous certaines conditions, les autres revenus de remplacement et prestations sociales ne sont pas transférables en cas de changement domiciliation dans un autre pays.

⁷ Une convention tripartite a été rédigée entre Meurthe et Moselle Habitat (MMH), le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour fixer les modalités de ce montage.

structure concernée qui doit pourtant travailler à moyen constant. Les interrogations de certains personnels du Conseil Général ayant participé aux campagnes d'immersions, et qui ont été exprimées dans les rapports de synthèses, de même que les informations recueillies à travers des entretiens, expriment clairement leurs appréhensions face aux « contraintes » que semble induire cette nouvelle mesure d'accueil en autonomie sur le Territoire.

Est-ce lié à un temps insuffisant consacré à l'information des personnels, à leur formation et à l'adaptation des institutions concernées ? La coordonnatrice dira lors d'une réunion : « *on n'a pas été bon sur la communication* ». Comme elle l'exprimera aussi en disant : « *je pensais que l'intérêt qu'avait suscités chez moi les principes de la coéducation serait très vite partagé par l'ensemble de mes collègues* ».

Est-ce que les conditions du changement n'ont pas été envisagées de manière systémique, entraînant un retard dans le lancement de la phase opérationnelle et quelques difficultés de fonctionnement dans les premiers mois qui ont suivi l'accueil de la première famille ?

Est-ce le produit d'une conception différente de celle de Proximam-Etalle, et encore dominante au Conseil Général 54, faite à la fois de la nécessité d'une distance du travailleur social à son public préférée à l'empathie revendiquée à Proximam-Etalle et d'une injonction à l'autonomie des mères qu'une proximité menacerait et transformerait en assistance-dépendance ?

Conclusion - le projet Sophia-Lorraine autour de la formation

Aujourd'hui le projet est de montrer comment dans le cadre de la co-construction des savoirs, en lien avec le développement d'actions de formation et/ou de terrain, le projet de RAC Sophia-Lorraine (Programme Interreg 2012-2013) se propose de réfléchir à cette question. Les enjeux auxquels il doit faire face sont multiples et complexes à la fois.

D'une part, d'ordre méthodologique, au travers des instruments et des outils conceptuels qui, refusant de s'appuyer sur une seule discipline, n'en omet pas la difficulté épistémologique et la résistance de celles-ci à converger les unes vers les autres.

Ensuite, comme les deux RAC précédentes l'ont montrés, la croisée des chemins entre chercheurs et praticiens ne se construit pas en une seule fois, dans le cadre d'un seul et même dispositif, et c'est un parcours long, fait d'embuches tant institutionnelles et professionnelles, qu'il faut accepter de parcourir ensemble (pour certains cela fera presque huit années).

D'autre part, la question qui anime les pilotes de cette RAC est de savoir si les résultats sont visibles dans l'action, si des apprentissages et des connaissances nouvelles émergent de cette construction sociale ? La production future et la mise en oeuvre d'un centre de ressources et de formation, à venir, en seront très certainement les grands témoins.